



**Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR1100814
« Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »
12 Mai 2016, Ferme des Domaines à Sablonnières**

Etaient présents :

- M. Rémy LEMOINE, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000,
- M. Michel BIBERON, élu à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- M. Daniel DAUPHIN, adjoint au maire de La Trétoire,
- Mme Christine MOREAUX, adjointe au maire de Bellot,
- Mme Colette GRIFFAUT, adjointe au maire de Villeneuve-sur-Bellot,
- M. Jean-Claude LAPLAIGE, maire de Villeneuve-sur-Bellot,
- M. Dominique LEFEBVRE, maire de Sablonnières
- Mme Edith THEODOSE POMA, maire de Saint-Cyr-sur-Morin,
- Mme Marie-Claude SANCHI, conseillère municipale de Saint-Cyr-sur-Morin,
- M. André HUBERT, conseiller municipal de Saint-Cyr-sur-Morin
- M. Lucien RIGAUD, maire de Boitron,
- M. LOIGEROT Jacques, adjoint au maire de Boitron,
- M. Philippe BUSCH, Nature Environnement 77 et Comité Départemental de Canoë Kayak,
- M. Paul BOURGEOIS, Comité Départemental de Canoë Kayak de Seine-et-Marne,
- Mme Marylène VERGNOL, Conseil Général de Seine-et-Marne,
- Mme Hélène WIEREPANT, chargée de mission et animatrice au SAGE des deux Morin,
- Mme Irène ANGLADE, chargée de missions, Centre Ornithologique d'Ile-de-France,
- Mme MELIN Marie, chargée de mission scientifique, Société nationale de protection de la nature
- M. Jérémy DETREE, Chargé d'études flore et habitats, Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) et Muséum National Histoire Naturelle (MNHN),
- Mme Astrid CLAMENS, sous-Préfecture de Provins,
- M. Arnaud GUICHARD, secrétaire général, sous-Préfecture de Provins,
- M. Olivier PATRIMONIO, Chargé de mission Natura 2000, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie,
- Mme Alix REISSER, Chargée de mission Natura 2000, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne,
- M. Roland RODDE, Adjoint à la Responsable du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne,



- Mme Marlène MOITY, Chargée d'études Biodiversité, co-animatrice du site Natura 2000, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- M. Serge AVANZINI, Vice-Président, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, membre de la CLE du SAGE des deux Morin,
- Mme Klaire HOUEIX, Chef de projets Milieux Aquatiques, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Mme Clémentine GAND, Chargée d'études Natura 2000, co-animatrice du site Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Mme Floriane SOMMIER, Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), Conseil Général de Seine-et-Marne.

Etaient excusés :

- Mme Sandrine POMMIER, Responsable administratif de la Communauté de Communes La Brie des Morin,
- Mme Marie-Pierre PINON, Agence de l'Eau Seine Normandie,
- M. Rénaud DE CEUKELEIRE, conseiller municipal de Saint-Ouen-sur-Morin,
- M. José DERVIN, maire de La Trétoire.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- **Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »**
- **Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2015**
- **Présentation de résultats d'études naturalistes menées dans la vallée du Petit Morin en 2015**
- **Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin» pour l'année 2016**
- **Présentation des potentialités d'extension du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin»**
- **Temps d'échanges**



Monsieur LEFEBVRE, Maire de Sablonnières ouvre la séance par un message de bienvenue sur sa commune pour la tenue de ce 4^e Comité de Pilotage d'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Monsieur Rémy LEMOINE, Président du Comité de pilotage, présente rapidement cette réunion et ses objectifs en remerciant les participants pour leur présence.

Clémentine GAND, co-animatrice du site Natura 2000, se présente, remercie la mairie de Sablonnières d'accueillir cette réunion puis propose un tour de table.

RESUME DE LA PRESENTATION

Voir la présentation sur le site Internet du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/l-animation-du-site-natura-2000/les-comites-de>

CONTENU DES PROPOS

1. Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »

Un rappel est fait sur les éléments clés du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

2. Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2015

Après la présentation de l'utilisation de l'exposition itinérante en 2015, Mme GAND fait le constat du faible nombre de jours d'utilisation. Cet outil étant facilement disponible et empruntable gratuitement, elle demande si les membres du Comité de Pilotage ont des idées de structures à informer. M. LEFEBVRE demande si le collège de Villeneuve-sur-Bellot est informé de son existence. Mme GAND lui répond qu'un contact avait été tenté avec le collège il y a deux ans mais que malgré les nombreuses relances, aucun contact n'avait pu être établi ni avec le CPE ni avec un enseignant de Sciences et Vie de la Terre. M. LEMOINE demande s'il est possible de l'installer à la piscine municipale de Bellot. Mme GAND lui répond que cela est possible dans la mesure où quelqu'un se charge de sa réservation



après de la Communauté de communes de la Brie des Morin. M. LEMOINE répond que la CCBM pourrait se charger de cette installation à la piscine de Bellot.

Mme Marlène MOITY, animatrice du volet agricole du site Natura 2000, présente ses actions menées en 2015. Elle précise que la nouvelle programmation du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) a compliqué la contractualisation agricole en 2015, d'autant plus que la validation des cahiers des charges des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques par les instances administratives, a été tardive par rapport à la date limite des déclarations PAC. Suite à la réunion organisée le 6 Mai 2015 avec les agriculteurs, un seul diagnostic d'exploitation a été réalisé et un projet de restauration de mare a été mené en partenariat avec la Société Nationale pour la Protection de la Nature.

M. RODDE demande si l'entretien de la mare a été effectué sur fonds propres de l'exploitant agricole. La réponse est positive.

Suite à la présentation des Evaluations des Incidences Natura 2000, M. LAPLAIGE demande si son projet d'ENS communal est soumis à cette réglementation si des aménagements y sont envisagés. La création d'un chemin étant envisagé, ce projet est susceptible d'être soumis à Evaluation des Incidences Natura 2000. M. LAPLAIGE indique donc qu'il organisera une réunion de concertation avec tous les acteurs concernés par ce projet. M. RODDE précise que le volet « Evaluation des Incidences Natura 2000 » est indexé au dossier de demande d'autorisation, ou réalisé seul si cela concerne un item de la Liste Locale 2, plus restrictive que la réglementation habituelle.

Lors de la présentation des résultats des suivis écologiques, M. LEMOINE demande à ce que soit précisé que depuis le suivi des espèces piscicoles, leurs populations semblent en augmentation d'effectifs. Ceci n'est pas confirmé par Mme GAND qui précise que bien que cela soit le cas les années précédentes, l'année 2015 n'est pas rassurante pour toutes les espèces du site Natura 2000. En effet, le constat est alarmant pour les Lamproies de planer qui ont vu leurs effectifs diminuer, et notamment de façon significative au niveau de la station de Villeneuve-sur-Bellot. La reproduction semble avoir également rencontré des difficultés, dues aux variations météorologiques du printemps 2015. Ce dernier constat est identique pour la saison de reproduction 2016. En ce qui concerne le Chabot, les observations 2015 ne montrent pas de changements profonds par rapport aux années précédentes. Mme GAND précise que cette diminution des effectifs chez les Lamproies de planer ne peut pas être directement imputée à un facteur de perturbation en particulier. Il faut donc rester vigilant sur les sources de pollutions, notamment en s'assurant du bon fonctionnement des assainissements collectifs et individuels.



M. LAPLAIGE précise que la station de pêche électrique se situe en amont de la station d'épuration de Villeneuve-sur-Bellot. Cette cause pourrait donc être écartée. En 2015 des événements de crue importants ont eu lieu, cela a pu avoir une conséquence sur la faune aquatique. M. LEMOINE précise que la CCBM a beaucoup travaillé sur l'amélioration des assainissements non collectifs avec 200 installations réalisées. **Lorsque la station d'épuration sera construite, il y aura des obligations de contrôle chez les riverains.** M. LAPLAIGE demande qui pourra faire ces contrôles et comment ceux-ci pourront être réalisés. Des contrôles de qualité de l'eau pourraient-ils être réalisés par Natura 2000 ? Mme HOUEIX répond que cela a un coût élevé, qui n'est à l'heure actuelle pas compris dans le marché d'animation Natura 2000. De plus, la Fédération de Seine-et-Marne est en capacité de faire les prélèvements mais pas de réaliser les analyses de l'eau. Les maires présents ne souhaitent pas prendre à la charge de leur commune, les frais occasionnés par ce type de suivi. M. LEFEBVRE indique qu'après 2014 des travaux ont été effectués au niveau de Sablonnières et qu'il sera intéressant en 2016 de comparer avec les années précédentes pour voir si cela a conduit à une amélioration au sein des populations piscicoles. Le Conseil Départemental réalisant déjà des mesures sur la qualité de l'eau, ces données devraient être à étudier en parallèle des données de suivis écologiques.

3 . Présentation de résultats d'études naturalistes menées dans la vallée du Petit Morin en 2015

M. DETREE présente l'étude de la végétation menée en 2015 dans la vallée du Petit Morin afin d'en identifier sa patrimonialité. Cette étude ne concerne pas la végétation aquatique du Petit Morin, car cela avait déjà été mené en 2014 par le CBNBP. Les résultats de cette étude sont disponibles en suivant le lien Internet ci-dessous :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/l-animation-du-site-natura-2000/les-comites-de>

M.LEMOINE interroge sur la pertinence de cette présentation qui sort du cadre de Natura 2000. Mme GAND précise que les intervenants ont été invités à présenter leurs études réalisées en vallée du Petit Morin afin de démontrer la pertinence de l'extension du site Natura 2000, évoquée en fin de réunion. M. PATRIMONIO confirme que cette étude des végétations est publique et qu'elle peut être mise en annexe du compte-rendu de COPIL. Mme VERGNOL ajoute que les communes pourront ainsi avoir accès à ces informations et pourront en prendre compte dans leurs futurs Plans Locaux d'Urbanisme.



M. RIGAUD demande si des mesures de gestion sont préconisées pour ces différentes végétations. M. DETREE explique que chaque groupement de végétation nécessite une gestion particulière. La première étape est d'abord un porter à connaissance auprès des communes et des propriétaires. Mme GAND précise que les coordonnées de M. DETREE seront ajoutées au compte-rendu de réunion pour poursuivre les échanges sur la gestion des milieux de manière plus individualisée.

Mme MELIN présente ses résultats de suivi de population du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) en vallée du Petit Morin pour l'année 2015.

M. BUSCH demande si la pose de passerelle, évoquée dans les solutions de préservation, n'est pas contradictoire sachant que les ornières ont besoin d'être « entretenues » d'une année sur l'autre par le passage de véhicules. Mme MELIN répond que les passerelles sont aménagées de sorte à pouvoir laisser passer les véhicules en hiver pour refaire l'ornière et permettre un passage pédestre au printemps et en été pour préserver les adultes en reproduction puis les têtards.

M. PATRIMONIO précise que la vallée du Petit Morin abrite la deuxième population de cette espèce recensée en Seine-et-Marne et en Ile-de-France.

4 . Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin» pour l'année 2016

Mme MOITY présente les perspectives du volet agricole de l'animation Natura 2000 pour 2016. Le territoire inscrit au Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) a été élargi aux parcelles inclus dans les communes (le programme précédent ne portait que sur les îlots déclarés à la PAC adjacents au cours d'eau). Ce territoire est également fusionné au territoire de l'AAC d'Hondevilliers, afin d'avoir une cohérence des mesures proposées au niveau du bassin versant.

5 . Présentation des potentialités d'extension du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin»

La présentation est disponible via le lien suivant :



http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/reunion_copil_20160512.pdf

Mme THEODOSE POMA demande si un calendrier est déjà établi pour ce projet d'extension du site Natura 2000. M. RODDE répond que pour le moment les actions potentielles qui pourraient être mises en place sont dépendantes de la délibération des membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

M. LEMOINE demande pourquoi quelques parcelles agricoles sur le plateau sont incluses dans ce périmètre en plus du bassin versant. M. RODDE répond que cela correspond a priori à des parcelles dédiées à l'élevage en continuité avec des massifs forestiers. Toutefois, les échanges à venir avec les collectivités permettront de s'assurer du maintien ou non de ces parcelles au sein du projet d'extension.

M. LEMOINE demande si cette extension engendrera des conséquences, réglementaires ou non, au niveau des drainages provenant des plateaux et se déversant dans le Petit Morin. M. RODDE précise que cette modification de périmètre n'aura pas d'impact sur les aménagements existants. En effet, les drainages agricoles sont régis par le code de l'environnement (Loi sur l'eau, 2006 - Article R 214-1) et par conséquent soumis à déclaration (supérieurs à 20 hectares) ou autorisation (supérieurs à 100 hectares) et à évaluation des incidences Natura 2000, que le drainage soit réalisé en ou hors périmètre Natura 2000. L'extension du site Natura 2000 ne conduira donc pas à une contrainte supplémentaire.

De nombreuses questions ont ensuite porté sur la gestion forestière, dont les réponses sont incluses soit en notes complémentaires à la fin de ce document soit dans le document produit par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne consultable à l'adresse suivante :http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/Reglementation_foret.pdf

Mme GAND demande ensuite aux différents membres du Comité de pilotage s'ils souhaitent exprimer leur avis quant à ce projet d'extension de périmètre du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Mme WIEREPENT souligne la qualité des études présentées et celle du travail accompli pour l'initiation de ce projet. Cela permettra de mettre en place des actions concrètes assurant une cohérence territoriale. Elle souligne également l'importance d'une présence aussi



nombreuse des membres du Comité de Pilotage, permettant d'avoir une légitimité des décisions prises en réunion.

M. BIBERON précise que plus d'une vingtaine d'éleveurs sont présents dans la vallée et qu'ils accusent des difficultés économiques. Cette extension du périmètre est pour eux une occasion à saisir pour mettre en avant leur activité si des mesures y sont prises pour favoriser l'élevage. Il faudra réfléchir à intégrer les besoins locaux des apiculteurs dans les futures MAEC. Sa position est donc plutôt favorable tout en restant vigilant aux évolutions du projet.

Mme ANGLADE indique que le Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) est favorable à cette extension du site Natura 2000.

Aucun membre du Comité de Pilotage n'exprime d'opposition à ce projet.

L'avis des membres du Comité de Pilotage est donc favorable sous réserve de continuer à être consulté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note synthétique pour répondre aux remarques formulées sur les coupes forestières en bordure de routes départementales à proximité de St Ouen-sur-Morin, transmise par Mme VERGNOL (Conseil Départemental de Seine-et-Marne) :

Dans l'objectif de développer la filière bois locale et sécuriser à long terme les routes départementales, le Département a piloté, par l'intermédiaire de son service agriculture, aménagement foncier et forêt, et en coordination avec le CRPF (centre régional de la propriété forestière), trois chantiers expérimentaux d'entretien de lisières de forêts privés le long de :

- La RD 19 à Doue
- La RD68 entre l'agglomération de St Ouen-sur-Morin et le lieu-dit Gibraltar à La Trétoire,
- La RD55 entre le hameau de Coton et l'agglomération de La Trétoire.

Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise ONF Energie par contrat avec le groupement de propriétaires forestiers.

Si les motivations de ces coupes ne sont pas remises en cause (coordonner les propriétaires afin de confier à une entreprise l'abattage des arbres et arbustes sur une bande de 2 à 5 m de large à partir



de la limite du domaine public, sur toutes les parcelles. Le fait de mutualiser l'action en réalisant un chantier groupé permet de faire bénéficier les propriétaires d'une économie d'échelle et les dispense des formalités de consultation, commande, suivi des travaux et règlement), il n'en demeure pas moins que l'impact paysager de ces travaux reste important sur chantiers et que les résultats obtenus sur deux d'entre eux (RD 55 et 68) ont fait l'objet de réserves ou de réticences de la part de riverains et d'élus. Cette situation résulte d'une conjonction d'éléments techniques et humains (présence de clôtures et de lignes électriques, hauteur importante des talus, non remplacement du technicien forestier qui a conduit à une surveillance moindre du chantier, ...) n'ayant pas permis une réalisation optimale des coupes.

Pour pallier à ces déficiences et éviter que cette situation se reproduise, le Département a engagé le remplacement du technicien forestier et souhaite se donner davantage de garanties pour s'assurer de la bonne exécution du chantier et de la remise en état de la chaussée. Une procédure est actuellement en train d'être élaborée par les services du Département avant d'envisager le déploiement de cette expérimentation sur d'autres portions de routes départementales.

Note au sujet des résultats de la qualité de l'eau sur le Petit Morin :

Les résultats des suivis sur la qualité de l'eau des rivières de Seine-et-Marne menés par le Département, sont consultables aux adresses suivantes :

<http://eau.seine-et-marne.fr/library/OBS-2014---QUALITE-DES-COURS-D-EAU>

<http://eau.seine-et-marne.fr/les-etudes-de-l-observatoire-de-l-eau>

Les résultats disponibles portent sur 2 stations dans le Petit Morin (Verdelot et Saint-Cyr-sur-Morin) et 1 station sur un affluent direct (le ru d'Avaleau à Sablonnières) pour des relevés effectués entre 2009 et 2013. Globalement, il en ressort que :

- La qualité de l'eau est mauvaise / médiocre / moyen pour :
 - Le paramètre physico-chimique général (à Verdelot et Sablonnières)
 - Les nitrates (les 3 stations)



- Les matières phosphorées (à Verdelot et Sablonnières)
- La qualité de l'eau est bonne pour :
 - Le paramètre physico-chimique général (à Saint-Cyr-sur-Morin)
 - Les matières azotées (les 3 stations)
 - Les matières phosphorées (à Saint-Cyr-sur-Morin)

Le Petit Morin est indiqué en mauvais état chimique lorsque les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont pris en compte. Les Aminotriazoles (molécules actives des produits phytosanitaires) sont présents en concentration comprise entre 0,1 et 0,5 µg/L (classe de qualité moyenne) sur l'intégralité du Petit Morin.

Le Petit Morin reste malgré tout classé en bon état écologique, car les espèces végétales et animales réussissent à se maintenir dans ce milieu aquatique.

La conclusion est donc que des pollutions chroniques sont identifiées sur le Petit Morin. Elles fragilisent la résilience des espèces qui pour le moment réussissent à se maintenir. Les perturbations ponctuelles ne sont pas identifiables dans ce type de suivi. Aucune conclusion ne peut donc être avancée sur la baisse des effectifs de Lamproie de planer. Il faut cependant rester vigilant et maintenir les efforts en termes d'amélioration des assainissements collectifs et individuels, et le maintien des zones humides adjacentes au cours d'eau qui servent également de milieu tampon lors de lessivage des sols, etc.